AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-3-64 294753

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Supplément n° 1 au Bulletin n° 42 - MARS 1964

LE DESHERBAGE SELECTIF DES CEREALES

A - DESTRUCTION DES ADVENTICES DICOTYLEDONES :

I - COLORANTS ORGANIQUES NITRES (Dinitrocrésolate de sodium ou d'ammonium ; dinitrobutylphénol) ; Herbicides de contact agissant sur mauvaises herbes annuelles (dicotylédones) à l'état de jeunes plantules, ayant aussi une action sur les graines d'adventices en voie de germination.

Produits permettant un desherbage précoce (toujours rentable) et recommandés pour détruire certaines espèces résistantes aux phytohormones habituellement utilisées (2,4-D ; M.C.P.A.). Parmi ces espèces, citons notamment le gaillet gratteron, l'ortie royale, le mouron des oiseaux (ou des champs), les matricaires (ou fausse camomille), les véroniques, les renouées, etc... et d'autres plus ou moins sensibles : coquelicots, nielles, laiterons et lamiers annuels, etc...

Les chardons ne sont pratiquement pas atteints par les colorants nitrés.

Conditions d'application des colorants : d'une façon générale, ces produits n'agissent que sur des mauvaises herbes très jeunes, à l'état de plantules, surtout lorsqu'il s'agit du gaillet gratteron (quelques centimètres).

Sur céréales d'hiver on doit donc traiter de Novembre à fin Février - début Mars au plus tard suivant les secteurs.

Il est recommandé de bien mouiller, et à cet effet, il importe de pouvoir disposer d'appareils débitant au moins 5 à 600 litres à l'hectare ; toutefois avec les produits liquides ou "crème", 3 à 400 litres pourront être suffisants.

Les spécialités à base de dinitrocrésolate de sodium ou d'ammonium peuvent être employées à une température relativement basse (4 à 6° au minimum) tandis que pour le D.N.B.P. on recherchera 14-15°.

Les colorants nitrés sont recommandés, de préférence aux phytohormones, à proximité des vignes. Sur céréales de printemps (avoine en particulier) être prudent avec les colorants nitrés, en évitant les traitements par période chaude et sur sol trop sec.

Prix des produits pour un hectare : 40 à 50 F.

II - PHYTOHORMONES DE SYNTHESE : Action de pénétration et de diffusion interne (systémique et télétoxique), donc très différente de celle des colorants.

1° - Produits classiques : 2,4-D ; M.C.P.A. - Produits remarquables sur les chardons mais agissant aussi à des degrés variables sur : sanve (ou moutarde sauvage), ravenelle, renoncule, vesce, chénopode, rumex, liseron, coquelicot, datura, tabouret des champs, etc...

.../...



Deux principaux produits de base : 2,4-D (variétés de céréales peu sensibles, en particulier blé d'hiver) et M.C.P.A. (variétés sensibles : orges et avoines de printemps) ; le M.C.P.A. convient aussi pour cultures dans lesquelles se trouve un semis de petites graines (trèfle, luzerne). Certaines variétés très sensibles ne doivent pas être traitées en principe aux phytohormones (voir ~~débit~~ ci-dessous) .

Conditions d'applications : Avec les phytohormones, le débit/hectare peut être nettement inférieur à celui nécessaire pour les colorants nitrés, sans toutefois descendre en dessous de 200 litres/hectare. Le traitement, plus tardif qu'avec les colorants, se situe pendant la période de montaison, le plus tôt possible après le tallage. Cesser dès que l'on sent le renflement de l'épi dans la gaine.

Eviter les entrainements de liquides sur des cultures voisines sensibles (vignes, arbres fruitiers, plantes sarcléos, légumineuses, etc...) et bien nettoyer les pulvérisateurs après emploi.

A proximité des secteurs viticoles, l'emploi des hormones est à proscrire.

Pour que les phytohormones donnent leur plein effet, une température de 12 à 13° au minimum est nécessaire. En période plus froide avec risque de pluie, choisir les esters lourds non huileux de préférence.

Prix des produits pour un hectare : 22 à 25 F.

2° - Produits spéciaux : M.C.P.P. ; M.C.P.B. ; 2,4-D.P.

Le M.C.P.P. est un produit de secours permettant de sauver tardivement des cultures envahies par des mauvaises herbes résistantes au 2,4-D et au M.C.P.A. (gaillet gratteron notamment). Il agit également sur chardons, vesces, etc...

Prix du produit pour 1 hectare : 80 à 90 F.

Il s'utilise aussi en mélange au 2,4-D et au M.C.P.A.

2,4-D.P : Comme le M.C.P.P., agit sur des espèces résistantes aux produits classiques (Exemple : gaillet gratteron). S'utilise actuellement en mélange au 2,4-D.

M.C.P.B. : Produit de desherbage précoce mais dont l'emploi peut s'échelonner.

B - DESTRUCTION DES GRAMINEES ENVAHISSANTES :

Malgré d'actives recherches et de nombreux essais, il n'est pas encore possible de préconiser un traitement chimique en ce qui concerne le blé. Pour l'orge, deux produits peuvent être utilisés : le Triallate en traitement de pré-semis (folle avoine et vulpin) et le Barbane en post-émergence des graminées à détruire (folle avoine et agrostide).

Les producteurs qui envisageraient d'effectuer un essai sur orge devront se conformer exactement aux indications des fabricants, en particulier :

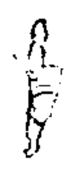
Pour le Triallate : Traiter le jour du semis ou dans les 48 h. qui précèdent, sur un sol finement préparé, à la dose de 1 Kg 200 à 1 Kg 400 de matière active à l'hectare (3 à 3 litres ½ d'un produit commercial à 400 gr./l. ; débit d'au moins 400 l. à l'hectare ; faire suivre aussitôt le traitement d'un hersage croisé.

Coût du desherbant : 90 à 105 F./Ha.

Pour le Barbane : Traiter lorsque la folle-avoine a une à trois feuilles ; dose de matière active à l'hectare : 0 Kg 375 à 0 Kg 500, soit 3 à 4 litres d'un produit commercial à 125 gr./l. de matière active ; débit de 3 à 400 litres à l'hectare.

Coût du desherbant : identique à celui du Triallate.

Il est possible d'associer le barbane au M.C.P.P. pour détruire en même temps certaines dicotylédones.



Céréales extrêmement sensibles qui ne doivent pas être traitées en principe aux phytohormones (liste dressée par l'I.T.C.F.)

BLES	AVOINES	ORGES
ALEX	BLANCHE DE WATTINES	AGIO
AUBERS	FLAMANDE-DESPREZ	AURORE
FYLGIA	MIJO	FREJA
PROGRESS (1)	MONTFERRANDAISE	ISARIA
WERNA	NOIRE DE MOYENCOURT	KENIA
	VEGA	
	VICTOIRE	
(1) en semis de printemps		

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté :
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

p42